

Image not found or type unknown



Argent prêté à une ex copine

Par **BernardMontpellier**, le **30/01/2009** à **22:54**

En Novembre 2007 j'ai prêté une somme d'argent, à travers un virement bancaire à ma copine de l'époque. Je n'ai pas fait signer aucune reconnaissance de dette. On s'est quitté en Avril 2008 et en Décembre 2008 j'ai reçu par cheque le remboursement de la moitié de la somme. J'attendais en Février le solde de la dette mais elle me communique que pendant notre relation elle avait soutenue des frais et que donc sa dette était automatiquement effacée. J'ai quelque moyen pour l'obligée à me rembourser malgré l'absence de la reconnaissance de dette ?

Cordiales salutations

Bernard